



ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025 - 003
Portant autorisation d'occupation du domaine public
Pour l'organisation d'une vente de goûter
Association des Parents d'Elèves de Bellengreville-Vimont
Sur le territoire de BELLENGREVILLE
En agglomération

Le Maire de la Commune de BELLENGREVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le code de la route et notamment son article R 411-8,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière et les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du Livre I,

Vu la demande du 08/01/2025 de l'Association de Parents d'Elèves de Bellengreville-Vimont,

CONSIDERANT que pour l'organisation d'une vente de goûter, l'Association souhaite installer un stand sur l'esplanade située entre les deux écoles.

ARRETE

Article 1 : La commune de Bellengreville autorise l'APEBV à occuper le domaine public pour sa vente de goûter, le vendredi 7 février 2025 et le vendredi 4 juillet 2025 à l'une des sorties du groupe scolaire De La Varde Minici :

Compte tenu des recommandations du plan Vigipirate Renforcé, cette manifestation publique se déroulera uniquement devant les grilles de l'école rue du stade de 16h15 à 17h30.

Article 2 : Le stand de l'Association ne devra pas gêner l'accès et la sortie des élèves ou des véhicules d'urgence. 5

Article 3 : Les organisateurs s'engagent à veiller au bon déroulement de leur manifestation ainsi qu'au respect des lieux. La sortie de l'école devra être remise à son état initial après la manifestation.

Article 4 : Ampliation à :

- M. le Maire,
- M. le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Moul-Chicheboville,
- Monsieur le Préfet,
- Les services du SDIS,
- Mme Dumont Elodie, représentantes de l'APEBV

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à BELLENGREVILLE,
Le 08/01/2025

Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite

